

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 janvier 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS555

présenté par
M. Gille, rapporteur

ARTICLE 14

À la deuxième phrase de l'alinéa 16, après le mot :

« branches »

insérer les mots :

« professionnelles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.